

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1061****13 octobre 2003****SOMMAIRE**

Ares S.A., Rodange .....	50922	Miralt Sicav, Luxembourg .....	50921
B.I. Private Capital Sicav, Luxembourg .....	50907	Montana Holding S.A., Luxembourg .....	50919
Balkan Holding S.A., Luxembourg .....	50927	Morella S.A., Luxembourg .....	50923
BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg S.A., Luxembourg .....	50906	Oraso Investissement Holding S.A., Luxembourg .....	50893
Cabrera S.A., Luxembourg .....	50910	Oraso Investissement S.A., Luxembourg .....	50894
Celal International S.A., Luxembourg .....	50916	Oraso Investissement S.A., Luxembourg .....	50895
Chempharma Holding S.A., Luxembourg .....	50924	Oraso Investissement S.A., Luxembourg .....	50896
Chempharma Holding S.A., Luxembourg .....	50924	Oraso Investissement S.A., Luxembourg .....	50897
Chempharma Holding S.A., Luxembourg .....	50924	Patri Participations, S.à r.l., Luxembourg .....	50926
Chempharma Holding S.A., Luxembourg .....	50924	Prifot S.A., Luxembourg .....	50910
Chempharma Holding S.A., Luxembourg .....	50924	Richarts N.K.J., S.à r.l. - Bureau d'Assurances et de Conseils, Bettange-sur-Mess .....	50911
Chempharma Holding S.A., Luxembourg .....	50925	Rolaco Hotels S.A., Luxembourg .....	50888
Cornwell S.A., Luxembourg .....	50887	S.C.I. ADZ, Mondercange .....	50914
De Ville Investments S.A., Luxembourg .....	50926	S.L.I.E. S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissement dans l'Ethologie, Luxembourg .....	50920
Delta Lloyd Top Sicav, Luxembourg .....	50920	S.L.I.E. S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissement dans l'Ethologie, Luxembourg .....	50920
(The) Egypt Trust, Sicaf, Luxembourg .....	50900	Samia S.A., Luxembourg .....	50913
Finandoux S.A., Luxembourg .....	50925	Sanara S.A., Luxembourg .....	50911
Futura 2000 S.A., Luxembourg .....	50926	Serenade S.A., Luxembourg .....	50923
Futura 2000 S.A., Luxembourg .....	50926	Sierra S.A., Luxembourg .....	50910
Gateway Holdings S.A., Luxembourg .....	50927	Silver Wings S.A., Luxembourg .....	50916
Gico S.A., Luxembourg .....	50923	Sinopia Alternative Fund, Sicav, Luxembourg .....	50919
House Concept S.A., Walferdange .....	50899	Sinopia Global Funds, Sicav, Luxembourg .....	50898
House Concept S.A., Walferdange .....	50900	(Le) Sires S.A., Luxembourg .....	50925
I.M.M. Industriemontage Management, GmbH .....	50888	Sirius Fund, Sicav, Luxembourg .....	50891
IEST, Institut Européen de Sophrologie du Travail, A.s.b.l., Luxembourg .....	50882	Société Commerciale M.E.N. S.A., Leudelange .....	50927
ING PFCE Holdco, S.à r.l., Luxembourg .....	50901	Spesa, GmbH, Luxembourg .....	50892
Investindustrial 6 S.A., Luxembourg .....	50899	Target Multi Style, Sicav, Luxembourg .....	50913
Isles, S.à r.l., Luxembourg .....	50927	Technical Holdings S.A., Luxembourg .....	50926
Jefferies Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg .....	50928	Thomas S.A., Luxembourg .....	50901
Jyvass International S.A., Capellen .....	50927	Toscana Investissement S.A., Luxembourg .....	50889
KB Lux Fix Invest, Sicav, Luxembourg .....	50916	Toscana Investissement S.A., Luxembourg .....	50889
KBC Districlick, Sicav, Luxembourg .....	50921	Toscana Investissement S.A., Luxembourg .....	50890
KBC Institutional Cash, Sicav, Luxembourg .....	50921	TransEuropean Property Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	50884
KBC Money, Sicav, Luxembourg .....	50922	Vintage Wines & Luxury Hotels Holding S.A., Luxembourg .....	50925
KBC Renta, Sicav, Luxembourg .....	50922	(The) World Trust Fund, Sicaf, Luxembourg .....	50906
Kingreal Company S.A.H., Luxembourg .....	50915		
Koudiat Mining Holding S.A., Luxembourg .....	50907		
Lobisk S.A., Luxembourg .....	50923		

**IEST, INSTITUT EUROPEEN DE SOPHROLOGIE DU TRAVAIL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 13, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg F209.

**STATUTS**

Ont comparu:

1. Dr. Auduin Luc, directeur du Centre d'Etude d'Application de Sophrologie Paris, France;
2. M. Bresler Max, gérant de EQUILIBRE ET PERFORMANCE, S.à r.l., Luxembourg;
3. M. Kratochwil Jos, président de la Chambre des Employés Privés, Luxembourg;
4. M. Melmer Roger, directeur adjoint de la Chambre des Employés Privés, Luxembourg.

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination et Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée INSTITUT EUROPEEN DE SOPHROLOGIE DU TRAVAIL, A.s.b.l. (IEST, A.s.b.l.). Elle est régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur qui peuvent être établis ultérieurement.

**Art. 2.** Le siège social de l'association est établi à L-1255 Luxembourg, 13, rue de Bragance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.

**Titre II.- Objet et Durée**

**Art. 3.** L'association a pour objet la promotion et le développement des techniques de la sophrologie, y incluant la formation en sophrologie. Elle peut aider à la conception de programmes de formation et encourager la recherche dans la Grande Région et dans un contexte européen.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut, dans l'accomplissement de son objectif, collaborer avec des instituts et associations, ainsi qu'avec des entreprises ou organismes, tant luxembourgeois qu'étrangers.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Titre III.- Admission**

**Art. 5.** Le nombre minimum des membres associés est fixé à 3.

**Art. 6.** Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association.

La qualité de membre s'acquiert par décision de l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration conformément à l'article 19.

Le Conseil d'Administration n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels une demande d'adhésion est rejetée. Cette décision est sans appel et sera communiquée à l'intéressé par simple courrier.

**Titre IV.- Démission, Exclusion, Suspension**

**Art. 7.** Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au Conseil d'Administration.

Est réputé démissionnaire le membre qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les deux mois du rappel qui lui a été adressé par simple lettre à la poste.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'Assemblée Générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'une infraction grave aux statuts, aux règlements intérieurs ou aux décisions des organes de l'association, mettant par là en cause l'existence et la bonne renommée de celle-ci.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour les mêmes raisons que celles définies ci-avant ainsi que lorsqu'un membre agit contre les intérêts de l'association par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

**Art. 9.** Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit du membre décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

**Titre V.- Cotisations**

**Art. 10.** Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé par le Conseil d'Administration. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation pour l'année en cours.

Les cotisations ne peuvent pas dépasser le montant de 250,- euros par an.

**Titre VI.- Assemblée Générale**

**Art. 11.** L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres effectifs.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement par le Vice-Président.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale est l'organe disposant du pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

- les modifications des statuts sociaux;
- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration et du Président;

- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution volontaire de l'association;
- les exclusions de membres.

Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts ainsi que de l'orientation de l'association.

**Art. 13.** Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale ordinaire chaque année.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que l'intérêt de l'association l'exige, par décision du Conseil d'Administration. Elle doit l'être à la demande d'un cinquième des membres de l'Association au moins.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration par simple lettre adressée à tous les membres au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour doit être mentionné dans la convocation.

L'Assemblée délibère valablement, quel que soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées, sauf dispositions contraires prévues par la loi ou les présents statuts.

L'Assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

**Art. 15.** Tous les membres ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Chaque membre a le droit de se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une procuration qui est à remettre au Président avant l'ouverture de l'Assemblée.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes et représentées, sauf dans les cas où il est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, le Président devra présenter une proposition recueillant un consensus plus large.

**Art. 16.** Le vote se fait à mainlevée à moins que le scrutin secret ne soit proposé par le Conseil d'Administration ou demandé par un cinquième au moins des membres présents.

**Art. 17.** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux stipulations relatives de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

#### **Titre VII.- Conseil d'Administration**

**Art. 18.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 8 au plus qui sont nommés parmi les membres par l'Assemblée Générale pour un terme de 3 ans.

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres le vice-président, le secrétaire général et le trésorier. La durée de leur mandat est de 3 ans et coïncide avec la durée du mandat des membres du Conseil d'Administration.

**Art. 19.** Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président. Il se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Il doit se réunir à la demande des 2/3 de ses membres ou à la demande de son Président.

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par simple lettre.

Le Conseil d'Administration ne peut statuer que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception de l'admission de nouveaux membres qui requiert l'unanimité. En cas de parité des voix, le président est chargé de présenter une proposition recueillant un consensus plus large.

**Art. 20.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association et notamment ceux résultant de la loi modifiée du 21 avril 1928 ainsi que des présents statuts. Il peut se faire épauler par un Comité scientifique ou par tout autre organe qui lui semble utile.

#### **Titre VIII.- Ressources**

**Art. 21.** L'association peut recevoir les ressources, subventions, dons, legs, qui lui auront été affectés en accord avec son objet.

#### **Titre IX.- Règlement des comptes**

**Art. 22.** Le Conseil d'Administration établit les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice social et les soumet pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### **Titre X.- Modification des statuts**

**Art. 23.** Il sera procédé aux modifications statutaires et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'association, le capital social sera divisé à part égale entre les partenaires restants en vue de réaliser un objet analogue.

La première Assemblée Générale du 29 avril 2003 a nommé membres du Conseil d'Administration les personnes suivantes:

- M. Jos Kratochwil, président;
- M. Max Bresler, vice-président;
- Dr. Luc Auduin, secrétaire;
- M. Roger Melmer, trésorier.

Fait en 7 exemplaires à Luxembourg, le 29 avril 2003.

J. Kratochwil, M. Bresler, L. Auduin, R. Melmer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06701. – Reçu 322 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058069.3/000/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

**TransEuropean PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 95.629.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventh day of August.  
Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

TransEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, a Limited Partnership company duly incorporated under the laws of the United Kingdom, and registered at the Companies House under the number LP4181, with registered office at 166 Sloane Street, London, SW1X9QF,

hereby represented by Mr Armin Kirchner, company director, residing in L-1724 Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal and dated on August 6, 2003.

The aforementioned proxy being initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing, voting under the given authority, announced the formation of a limited company with one single partner, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability under Luxembourg law which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

The company has been formed for an unlimited period of time to run from this day.

**Art. 2.** The object of the company is either to acquire in real estate or to acquire participations in companies which either directly or indirectly own real estate.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realisation.

**Art. 3.** The company will assume the name of TransEuropean PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 5.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25.00) each.

The shares have been subscribed in total by the TransEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, Limited Partnership company, prenamed.

All shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.00) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who specifically acknowledges it.

**Art. 6.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 7.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 8.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 9.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the general assembly.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances, if the general meeting does not provide other dispositions.

The company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

**Art. 10.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simply authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 11.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

As long as the company has only one partner he has the rights as laid down for the extraordinary general meeting. The resolutions of the single partner have to be kept in a register at the registered office.

**Art. 12.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the manager or managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 14.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 15.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 16.** At the time of winding up the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed in a general meeting by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 17.** For all points not regulated by these Articles of Association the partners subject and submit themselves to the legal provisions. The undersigned notary states the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 10.8.1915) are satisfied.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2003.

#### *Costs*

The formation expenses are estimated by the appearing party at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (€ 1,250.00).

#### *Extraordinary general meeting*

The single partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

1) The number of the managers of the Company is fixed at two.

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

a) Mr Hugo Neuman, company director, born in Amsterdam, The Netherlands on October 21, 1960, professionally residing at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b) Mr Armin Kirchner, company director, born in Jutphaas, The Netherlands, on December 29, 1967, professionally residing at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The Company will be bound by the joint signature of two Managers.

3) The registered office is established at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri (B.P. 8, L-2010 Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendunddrei, am siebten August.

Vor Uns, Notar Marc Lecuit, mit Amtswohnsitz zu Redingen (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

TransEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, eine Limited Partnership Gesellschaft, gegründet nach englischem Recht, registriert im «Companies House» unter der Nummer LP 4181, mit Gesellschaftssitz in 166 Sloane Street, London, SW1X9QF, hier vertreten durch Herr Armin Kirchner, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift vom 6. August 2003.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar der Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, namens wie er handelt, ersuchte den Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit einem einzigen Gesellschafter wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung und die nachfolgenden Artikel zu Grunde liegen.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit, beginnend mit dem heutigen Datum, gegründet.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Grundeigentum oder der Erwerb von Beteiligungen in Gesellschaften, die direkt oder indirekt Grundeigentum halten.

Die Gesellschaft kann alle Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art tätigen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung TransEuropean PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluß einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,00) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,00).

Diese Stammeinlagen werden von der TransEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, vorgenannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,00) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 6.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist frei unter Gesellschaftern. Die Anteile können nur an neue Gesellschafter abgetreten werden durch Beschluss der Gesellschafter in einer Generalversammlung mit einer Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschaftsversammlung nichts anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, besitzt er die der Generalversammlung zustehenden Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

**Art. 13.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugefügt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren; die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 17.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der unterzeichnende Notar stellt fest, daß die besonderen Bedingungen von Artikel 183 (Gesetz vom 10. August 1915) eingehalten sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt zum Zeitpunkt der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von der erschienenen Partei auf etwa eintausendzweihundertfünfzig Euro (€ 1.250,00) geschätzt.

#### *Beschluss des einzigen Gesellschafters*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Anteilsinhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1) Die Anzahl der Geschäftsführer wird festgesetzt auf zwei.
- 2) Zu Geschäftsführern für einen unbegrenzten Zeitraum werden ernannt:
  - a) Herr Hugo Neuman, Geschäftsführer, geboren in Amsterdam, Niederlande, am 21. Oktober 1960, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri;
  - b) Herr Armin Kirchner, Geschäftsführer, geboren in Jutphaas, Niederlande, am 29. Dezember 1967, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri.

Die Gesellschaft ist rechtskräftig gebunden durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri (B.P. 8, L-2010 Luxemburg).

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, hat der vorgenannte Komparent, dem Notar mit Name, Stand und Adresse bekannt, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Kirchner, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 8 août 2003, vol. 402, fol. 94, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Recken.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 août 2003.

M. Lecuit.

(057650.3/243/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

### **CORNWELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 83.024.

#### *Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*

L'an 2002, le 14 mai, à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme CORNWELL S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 83.024.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

#### *Liste de présence*

SAGAMORE S.A. ....	309 actions
SARAH S.A. ....	1 action
Total: .....	310 actions

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2001.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2001, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

#### *Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée prend connaissance des bilans et comptes de pertes et profits pour l'année 2001 et ratifie, la perte nette de 4.788,29 € étant reportée à l'année suivante.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 17.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03622. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058074.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

**I.M.M. INDUSTRIEMONTAGE MANAGEMENT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

H. R. Luxemburg B 75.122.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendeins, den fünften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Redingen.

Sind erschienen:

Herr Georg Peter Rockel, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Pratz,  
handels namens und im Auftrag der I.M.W. HOLDING GESELLSCHAFT m.b.H., mit Sitz in Nibelungengasse 11, 1010  
Wien, Österreich,

aufgrund einer hier beigegebenen privatschriftlichen Vollmacht vom 18. September 2001. Die Vollmachtgeberin, ver-  
treten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Rechtsanwalt Dr. Christian Winternitz, ist Eignerin sämtlicher Gesellschafts-  
anteile, d.h. tausend Anteile mit einem Nennwert von je EUR 50, an der I.M.M. INDUSTRIEMONTAGE  
MANAGEMENT, GmbH.

Dies vorausgeschickt erklärt der Erschienene, eine ausserordentliche Generalversammlung der I.M.M. INDUSTRIE-  
MONTAGE MANAGEMENT, GmbH abzuhalten und, nachdem er auf alle weiteren Ladungsformalien verzichtet hatte,  
ersuchte er den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

In Anbetracht dessen:

- dass sämtliche 1.000 Gesellschaftsanteile an der I.M.M. INDUSTRIEMONTAGE MANAGEMENT, GmbH in der  
Hand der I.M.W. HOLDING GESELLSCHAFT m.b.H., vorgenannt, vereinigt sind,
- dass die Alleingesellschafterin beschlossen hat, die Gesellschaft aufzulösen und sich selbst zur Liquidatorin zu bestel-  
len,
- dass der Vollmachtgeberin die Aktiva und Passiva der zu liquidierenden Gesellschaft bekannt sind und daß die Voll-  
machtgeberin insbesondere in sämtliche Schulden der Gesellschaft einzutreten bereit ist,

wird wie folgt beschlossen:

Die I.M.W. HOLDING GESELLSCHAFT m.b.H. übernimmt sämtliche Aktiva sowie sämtliche zur Zeit bekannten  
oder künftig noch bekannt werdenden Verbindlichkeiten und Risiken der I.M.M. INDUSTRIEMONTAGE MANE-  
GEMENT, GmbH.

Die Gesellschaft I.M.M. INDUSTRIEMONTAGE MANAGEMENT, GmbH ist mit sofortiger Wirkung auf Grund der  
Vereinigung aller Anteile in einer Hand und des ausdrücklichen Wunsches der Alleineigentümerin aufgelöst.

Die Dokumente der Gesellschaft werden auf die Dauer von fünf Jahren am Sitz der BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE  
in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg aufbewahrt.

Soweit rechtlich notwendig, ist I.M.W. HOLDING GESELLSCHAFT m.b.H. als Liquidatorin zu betrachten, welche  
auch die Kosten der gegenwärtigen Urkunde trägt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs  
erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden hat der Komparent, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vorna-  
men, Stand und Wohnort bekannt ist, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Rockel, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 15 octobre 2001, vol. 401, fol. 23, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Capellen, den 16. September 2003.

Für gleichlautende Ausfertigung

C. Mines

Notar

(057674.3/225/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

**ROLACO HOTELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 79.005.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de  
Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

ROLACO HOTELS S.A., Société Anonyme

P. Jeanbart / N.G. Homsy

Administrateurs

(058634.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.



**TOSCANA INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 72.994.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*

L'an 2001, le 8 mai à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme TOSCANA INVESTISSEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 72.994.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

*Liste de présence*

SAGAMORE CO .....	99 actions
SARAH S.A. ....	1 action
Total: .....	100 actions

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2000.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2000, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée prend connaissance des bilans et comptes de pertes et profits pour l'année 2000 et ratifie, la perte nette de 1.257.678,- LUF étant reportée à l'année suivante.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 15.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03626. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058077.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

**TOSCANA INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 72.994.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*

L'an 2002, le 14 mai à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme TOSCANA INVESTISSEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 72.994.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

*Liste de présence*

SAGAMORE CO .....	99 actions
SARAH S.A. ....	1 action
Total: .....	<u>100 actions</u>

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2001.
- 2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2001, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide l'affectation du résultat comme suit:

- Bénéfice de l'exercice .....	434.652,00 LUF
- Perte reportée. ....	- 1.769.557,00 LUF
- Résultat à reporter .....	<u>- 1.334.905,00 LUF</u>

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 15.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03630. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058078.2//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

**TOSCANA INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 72.994.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*

L'an 2003, le 13 mai à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme TOSCANA INVESTISSEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 72.994.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

*Liste de présence*

SAGAMORE CO .....	99 actions
SARAH S.A. ....	1 action
Total: .....	<u>100 actions</u>

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002.
- 2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Vote spécial sur base de l'article 100 de la loi sur les sociétés.
- 5) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide l'affectation du résultat comme suit:

- Bénéfice de l'exercice . . . . .	4.989,36 €
- Perte reportée . . . . .	- 33.091,43 €
- Résultat à reporter . . . . .	<u>- 28.102,10 €</u>

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

*Quatrième résolution*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée statuant dans le cadre des dispositions de l'article 100 sur les sociétés commerciales, décide qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la totalité du capital social. Les associés décident de supporter les pertes.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 15.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Luxembourg, le 13 mai 2003.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03634. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058082.2//56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

**SIRIUS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.451.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 8 septembre 2003*

1. Madame Pamela Idelson Smith, la BANK VON ERNST, représentée par Monsieur Beat Ungricht et Monsieur André Schmit sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

2. ERNST & YOUNG, Luxembourg, sont réélus comme Réviseur d'Entreprises agréé, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

*Pour SIRIUS FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04922. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058720.3/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**SPESA, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1310 Luxemburg, Cargo Center Luxair.  
H. R. Luxemburg B 95.657.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Klaus Sauerwein, Geschäftsführer, geboren am 10. April 1953 in Bitburg, wohnhaft in D-54675 Körperich, Antoniusstrasse, 21;

2. Herr Alain Rodenbour, Geschäftsmann, geboren am 7. Oktober 1963 in Rümelingen, wohnhaft in L-3786 Tetingen, 30, rue P. Schiltz.

Und ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Die Unterzeichneten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind nationale und internationale Spedition und Transporte, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängt und ihn fördern kann.

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt den Namen SPESA, GmbH.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1310 Luxemburg, Cargo Center Luxair, Büro M 1101.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Euro Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Klaus Sauerwein, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2. Herr Alain Rodenbour, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Die Gesellschafter erklären und anerkennen, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

**Art. 16.** Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft, haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Alain Rodenbour, Geschäftsmann, wohnhaft in L-3786 Tétange, 30, rue P. Schiltz.

Zum administrativen Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Klaus Sauerwein, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54675 Körperich, Antoniusstrasse, 21.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achtundertfünfzig (850) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Sauerwein, A. Rodenbour, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2003, vol. 612, fol. 23, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Felten.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 septembre 2003.

F. Unsen.

(058172.3/234/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

### **ORASO INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 55.893.

#### *Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*

L'an 1999, le 14 avril, à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme ORASO INVESTISSEMENT HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 55.893.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

#### *Liste de présence*

SAGAMORE S.A. ....	1.249 actions
SARAH S.A. ....	1 action
<b>Total:</b> .....	<b>1.250 actions</b>

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1996, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée prend connaissance des bilans et comptes de pertes et profits pour l'année 1996 et ratifie, la perte nette de 120.409,- LUF étant reportée à l'année suivante.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.

*Quatrième résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1997, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Cinquième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée prend connaissance des bilans et comptes de pertes et profits pour l'année 1997 et ratifie, la perte nette de 267.935,- LUF étant reportée à l'année suivante.

*Sixième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.

*Septième résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1998, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Huitième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide l'affectation du résultat comme suit:

- Perte reportée. . . . .	- 388.344 LUF
- Bénéfice de l'exercice . . . . .	1.672.814 LUF
- Résultat à reporter . . . . .	<u>1.284.470 LUF</u>

*Neuvième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 12.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03637. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058086.2//70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

**ORASO INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 55.893.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*

L'an 2000, le 12 avril, à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme ORASO INVESTISSEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 55.893.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

*Liste de présence*

SAGAMORE S.A. . . . .	1.249 actions
SARAH S.A.. . . . .	1 action
Total: . . . . .	<u>1.250 actions</u>

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1999.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1999.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1999, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide l'affectation du résultat comme suit:

- Bénéfice reportée . . . . .	1.284.470 LUF
- Bénéfice de l'exercice . . . . .	53.031.481 LUF
- Résultat à reporter . . . . .	<u>54.315.951 LUF</u>

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 12.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03641. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058089.2//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

**ORASO INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 55.893.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*

L'an 2001, le 11 avril, à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme ORASO INVESTISSEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 55.893.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

*Liste de présence*

SAGAMORE S.A. . . . .	1.249 actions
SARAH S.A. . . . .	1 action
Total: . . . . .	<u>1.250 actions</u>

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire, a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2000.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2000, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide l'affectation du résultat comme suit:

- Bénéfice reporté .....	54.315.951 LUF
- Bénéfice de l'exercice .....	519.966 LUF
- Résultat à reporter .....	<u>54.835.917 LUF</u>

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 12.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03645. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058091.2//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

**ORASO INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 55.893.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*

L'an 2002, le 10 avril, à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme ORASO INVESTISSEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 55.893.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

*Liste de présence*

SAGAMORE S.A. ....	1.249 actions
SARAH S.A. ....	1 action
Total: .....	<u>1.250 actions</u>

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2001.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2001, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.



*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide l'affectation du résultat comme suit:

- Bénéfice reporté . . . . .	54.835.917 LUF
- Perte de l'exercice . . . . .	- 410.844 LUF
- Résultat à reporter . . . . .	<u>54.425.073 LUF</u>

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 12.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Luxembourg, le 10 avril 2002.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03649. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058093.2//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

**ORASO INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 55.893.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*

L'an 2003, le 9 avril, à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des associés de la société anonyme ORASO INVESTISSEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 55.893.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

*Liste de présence*

SAGAMORE S.A. . . . .	1.249 actions
SARAH S.A. . . . .	1 action
Total: . . . . .	<u>1.250 actions</u>

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002.

2) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002.

3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4) Nomination statutaire.

5) Divers.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2002, décide d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide l'affectation du résultat comme suit:

- Bénéfice de l'exercice . . . . .	19.266,88 €
- Bénéfice reporté . . . . .	1.349.162,32 €
- Affectation à la réserve légale . . . . .	<u>- 3.098,67 €</u>
- Résultat à reporter . . . . .	1.365.330,54 €

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

*Quatrième résolution*

Le mandat des actuels administrateurs, expirant lors de l'A.G.O. actuelle, l'assemblée accepte à l'unanimité de reconduire le mandat des trois administrateurs pour une durée de 6 ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 12.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03651. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058098.3//58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

**SINOPIA GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 64.246.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 30 April 2003*

- For the fiscal year ended 31 December 2002, the following dividend will be paid on or after 19 May 2003 to shareholders. The Nav as of 6 May 2003 will be ex-dividend.

- ADAGIO part Hedgée en EUR ..... EUR 2.9 per share

- ADAGIO USD ..... USD 3.3 per share

- ALLEGRO part Hedgée en EUR ..... EUR 1.0 per share

- The co-optation of Mr Jean-Charles Bertrand and Mr Michel André Levy as Directors of the company, in replacement of Mr Didier Miqueu and Mr Jean-François Boulter is ratified.

- The appointment of Mr Philippe Goimard as Chairman of the Board of Directors of the company is approved.

- Messrs Philippe Goimard, Jean-Charles Bertrand, François Bourguignon, Pierre Sequier, Jean-François Schmit, Michel André Levy and Mrs Caroline Brousse are re-elected as Directors for the new financial year.

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, is re-elected as Independent Authorised Auditor for a term of one year ending at the Annual General Meeting of 2004.

**Suit la traduction française:**

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2003*

- Pour l'exercice financier terminant au 31 décembre 2002, le dividende suivant sera payé dès le 19 mai 2003 aux actionnaires. La VNI au 6 mai 2003 sera la date ex-dividende.

- ADAGIO part Hedgée en EUR ..... EUR 2,9 par action

- ADAGIO USD ..... USD 3,3 par action

- ALLEGRO part Hedgée en EUR ..... EUR 1,0 par action

- La cooptation de M. Jean-Charles Bertrand et M. Michel André Levy en tant qu'Administrateurs de la société, en remplacement de M. Didier Miqueu et M. Jean-François Boulter est ratifiée.

- La nomination de M. Philippe Goimard en tant que Président du Conseil d'Administration de la société est approuvée.

- Messieurs Philippe Goimard, Jean-Charles Bertrand, François Bourguignon, Pierre Sequier, Jean-François Schmit, Michel André Levy et Mme Caroline Brousse sont réélus en tant qu'Administrateurs pour le nouvel exercice financier.

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour SINOPIA GLOBAL FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04925. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058723.3/526/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**INVESTINDUSTRIAL 6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 88.633.

*Assemblée Générale Ordinaire*

Il résulte de la décision des actionnaires prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg en date du 9 septembre 2003 que:

1. Le siège de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2003.
2. La démission de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A. de leur fonction d'administrateur A est acceptée.
3. La démission de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. de sa fonction d'administrateur-délégué est acceptée.
4. Décharge est accordée à MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A. pour l'exercice de leur mandat d'administrateur A jusqu'à ce jour.
5. Décharge est accordée à MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. pour l'exercice de son mandat d'administrateur-délégué jusqu'à ce jour.

6. Election des nouveaux administrateurs A pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 septembre 2003:

- Mme Sylvie Reisen, domiciliée à Luxembourg,
- M. Patrick van Denzen, domicilié à Luxembourg,
- M. Neil Smith, domicilié à Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTINDUSTRIAL 6 S.A.

P. van Denzen / S. Reisen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058611.3/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**HOUSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 91.821.

*Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société  
tenue au siège social à la date du 16 septembre 2003*

Les actionnaires de la société HOUSE CONCEPT S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange (R. C. Luxembourg, section B numéro 91.821), tous ici présents, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Autorisation à donner au conseil d'administration de la société, conformément à l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et de l'article douze (12) des statuts, de nommer l'administrateur, Monsieur Marco Rollinger, indépendant, demeurant au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange, en tant que deuxième administrateur-délégué de la société HOUSE CONCEPT S.A., avec pouvoir de signature individuelle, dans le domaine de construction traditionnelle et de construction en bois.

L'assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, et après avoir constaté qu'elle est régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer, conformément à l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et de l'article douze (12) des statuts, les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la société HOUSE CONCEPT S.A., de nommer Monsieur Marco Rollinger, indépendant, avec adresse professionnelle au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange, aux fonctions de deuxième administrateur-délégué, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Il n'aura le pouvoir de signature individuelle que dans le domaine de travaux de construction traditionnelle et de construction en bois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est dès lors close.

ROFINEX S.A. / N. Rollinger / M. Rollinger / J. Ries

Signatures / - / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03479. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057774.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

**HOUSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R. C. Luxembourg B 91.821.

*Réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 16 septembre 2003*

Sont présents:

- 1.- Monsieur Nico Rollinger, indépendant, avec adresse professionnelle au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange, Président;
  - 2.- Monsieur Marco Rollinger, indépendant, avec adresse professionnelle au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange;
  - 3.- Monsieur Jean Ries, administrateur de société, demeurant au 6, Wenkelhiel, L-5680 Dalheim.
- Tous les membres du conseil d'administration de la société HOUSE CONCEPT S.A. se sont réunis et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le conseil d'administration décide, suite à l'autorisation lui donnée en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé à la date d'aujourd'hui, de nommer Monsieur Marco Rollinger, indépendant, avec adresse professionnelle au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange, aux fonctions de deuxième administrateur-délégué de la société, dans le domaine d'exécution de travaux de construction traditionnelle et de construction en bois.

*Deuxième résolution*

Il est encore décidé de confirmer le mandat de l'autre administrateur-délégué, en la personne de Monsieur Jean Ries, nommé à ces fonctions aux termes de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à l'acte de constitution de la société, le 30 janvier 2003 dans le domaine de l'exploitation d'une agence immobilière.

*Troisième résolution*

Il a été décidé que la société HOUSE CONCEPT S.A. sera valablement et en toutes circonstances engagée par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués ou par la signature conjointe du troisième administrateur avec celle d'un des administrateurs-délégués.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

N. Rollinger / M. Rollinger / J. Ries.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03477. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057778.2/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2003.

**THE EGYPT TRUST, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.584.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 19 August 2003*

- a dividend of US\$ 0.31 per share will be paid on 11 September 2003 to the shareholders for the fiscal year ended 31 March 2003. The Net Asset Value as of August 25, 2003 will be ex-dividend.
- Mr Ahmed El Bardai is elected as additional Director for a term of one year, ended at the Annual General Meeting of 2004.
- Mr Ibrahim Ahmed Kamel, Mr Michael Beckett, Mr Michael Tait, Mr Alexander E. Zagoreos, Mr Gamal Hosny Mubarak and Mr Mohamed Hassanein are re-elected as Directors for a new term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2004.

**Suit la traduction française:**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 août 2003*

Il a été décidé:

- De payer un dividende de USD 0,31 par action payable le 11 septembre 2003 aux actionnaires pour l'exercice au 31 mars 2003. La Valeur Nette d'Inventaire du 25 août 2003 sera ex-dividend.
- Monsieur Ahmed El Bardai est élu comme Administrateur supplémentaire pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.
- Messieurs Ibrahim Ahmed Kamel, Michael Beckett, Michael Tait, Alexander E. Zagoreos, Gamal Hosny Mubarak et Mohammed Hassanein sont réélus pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour THE EGYPT TRUST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058714.3/526/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**THOMAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R. C. Luxembourg B 33.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04100, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature.

(058642.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**ING PFCE HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.702.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the twelfth of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ING PFCE TOP HOLDCO, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 12 September 2003.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of ING PFCE HOLDCO, S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court;

they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares**

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Management.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

**Art. 15. Special majority matters.** The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries without the affirmative vote of the sole partner, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of partners.

**Art. 16. Powers.** Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

**Art. 17. Events affecting the manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 18. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

**Art. 20. General meeting of partners**

20.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

**Art. 24. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

Thereupon now appeared Maître Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of ING PFCE TOP HOLDCO, S.à r.l., prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the thirteen (13) newly issued shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred fifty euro (1,450.- EUR).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2003.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

I.- The number of managers is set at two (2), and the following managers are elected for an unlimited duration:

1. Mr Herman J. J. Moors, company director, born in Bilzen (Belgium) on 3 November 1944, residing at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., registered with the Luxembourg Company Register in section B under number 28.967, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II.- The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING PFCE TOP HOLDCO, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant au Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 septembre 2003.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de ING PFCE HOLDCO, S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts**

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 15. Majorités spéciales.** Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de filiales sans le vote favorable de l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour cent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Pouvoirs.** Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles



rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

**Art. 17. Événements atteignant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 18. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et libération*

A comparu ensuite Maître Marc Loesch, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de la société comparante, ING PFCE TOP HOLDCO, S.à r.l., en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société les treize (13) parts sociales nouvellement créées d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en espèces la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cent cinquante euros (1.450,- EUR).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le dernier jour de décembre 2003.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée:

1. Monsieur Herman J. J. Moors, directeur de société, né à Bilzen (Belgium) le 3 novembre 1944, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.967 et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II.- L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2003, vol. 879, fol. 53, case 1. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 septembre 2003.

J.-J. Wagner.

(058640.3/239/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme,  
(anc. PARVEST SERVICES S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 31.208.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> avril 2003 que Monsieur Jean Leomant et Monsieur Philippe Gaston ont démissionné de leur fonction d'Administrateur de la Société respectivement en date du 1<sup>er</sup> avril 2003 et 1<sup>er</sup> mars 2003.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Madame Annyse Guillaume en tant que nouvel administrateur pour achever le mandat de Monsieur Jean Leomant.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas remplacer le mandat d'administrateur laissé vacant par Monsieur Philippe Gaston.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

*Pour le Conseil d'Administration*

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058677.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**THE WORLD TRUST FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 37.154.

—  
*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 19 August 2003*

- no dividend is declared for the past financial year.
- the following Directors are re-elected for the ensuing year: Walter A. Eberstadt, Eric C. Elstob, Murray Logan, Philip R. MC Loughlin, François A. Voss, Jeremy W. Sillem, Alexander A. Zagoreos and Rafik Fischer.

**Suit la traduction française:**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 août 2003*

Il a été décidé:

- aucun dividende n'est déclaré pour l'exercice social au 31 mars 2003;
- les Administrateurs suivants sont réélus pour un nouveau terme d'un an: Walter A. Eberstadt, Eric C. Elstob, Murray Logan, Philip R. MC Loughlin, François A. Voss, Jeremy W. Sillem, Alexander A. Zagoreos et Rafik Fischer.

Certifié sincère et conforme

*Pour THE WORLD TRUST FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058712.3/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**B.I. PRIVATE CAPITAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.875.

*Extract of the Resolutions taken at the Ordinary General Meeting held on 5 May 2003 at the Registered Office*

It is Resolved:

- to re-elect the following Directors for a new term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2004:  
Mr Eduardo Muela Rodriguez  
Mr Galo Vallejo Garcia  
Mr José Parra de Haro  
Mr Michael Joseph Kalenberg
- to elect ERNST & YOUNG, Luxembourg, as Authorised Independent Auditor for a new term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2004.

**Suit la traduction française:**

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2003*

Il a été décidé:

- de réélire les Administrateurs suivants pour une nouvelle année, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.  
M. Eduardo Muela Rodriguez  
M. Galo Vallejo Garcia  
M. José Parra de Haro  
M. Michael Joseph Kalenberg
- d'élire ERNST & YOUNG, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une nouvelle année, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour B.I. PRIVATE CAPITAL SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058711.3/526/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**KOUDIAT MINING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 95.710.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le deux septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois CLAMAX INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.186;

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois REALEST FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.601.

Toutes les deux sont ici représentées par Madame Lieve Breugelmanns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

en vertu de deux procurations sous seing privé lui,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de KOUDIAT MINING HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois CLAMAX INVESTMENT S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois REALEST FINANCE S.A., prédésignée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Fabio Mazzone, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri;

b) Monsieur Alain Heinz, employé privé, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

c) Madame Géraldine Laera-Schmit, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.623.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Breugelmans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2003, vol. 524, fol. 51, case1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2003.

J. Seckler.

(058754.3/231/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

#### **SIERRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 31.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04105, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature.

(058643.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

#### **CABRERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 31.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04107, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature.

(058644.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

#### **PRIFOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 46.008.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 avril 2003*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04382. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058689.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**SANARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R. C. Luxembourg B 30.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature.

(058645.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**RICHARTS N.K.J., S.à r.l. - BUREAU D'ASSURANCES ET DE CONSEILS,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 27, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 95.708.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre Richarts, employé privé, demeurant au 27, rue de Dippach, L-4975 Bettange-sur-Mess.
- 2.- Madame Mariette Kaes, épouse Jean-Pierre Richarts, femme au foyer, demeurant au 27, rue de Dippach, L-4975 Bettange-sur-Mess.
- 3.- Madame Katja Richarts, épouse Claude Calmes, institutrice, demeurant au 9, rue de la Chapelle, L-4998 Sprinkange, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Richarts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bettange-sur-Mess, le 10 septembre 2003.
- 4.- Mademoiselle Nadine Richarts, médecin-généraliste, demeurant au 27, rue de Dippach, L-4975 Bettange-sur-Mess, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Richarts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bettange-sur-Mess, le 7 septembre 2003.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.**- Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.-** La société a pour objet principal la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de portefeuilles d'assurances toutes branches, l'activité d'agent d'assurances, ainsi que tous conseils en assurances et produits dérivés.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières, industrielles et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.-** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.-** La société prend la dénomination de RICHARTS N.K.J., S.à r.l. - BUREAU D'ASSURANCES ET DE CONSEILS, société à responsabilité limitée.

**Art. 5.-** Le siège social est établi à Bettange-sur-Mess, commune de Dippach (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.-** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Pierre Richarts, préqualifié, dix parts sociales	10
2.- Madame Mariette Kaes, épouse Richarts, préqualifiée, quarante parts sociales	40
3.- Madame Katja Richarts, épouse Calmes, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
4.- Mademoiselle Nadine Richarts, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.-** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.-** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.-** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.-** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.-** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 12.-** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.-** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.-** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.-** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.-** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.-** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.-** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.-** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.-** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 21.-** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2003.



*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-4975 Bettange-sur-Mess, 27, rue de Dippach.

2.- Est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Pierre Richarts, employé privé, demeurant au 27, rue de Dippach, L-4975 Bettange-sur-Mess.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. Richarts, M. Kaes, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2003, vol. 879, fol. 52, case 4. – Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 2003.

J.J. Wagner.

(058750.3/239/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**SAMIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 57.491.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 17 avril 2003*

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058692.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**TARGET MULTI STYLE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 87.923.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 19 May 2003*

- Messrs Alexander Schweickhardt, Rudolf Nemetschke, Pierre Delandmeter, Serge D'Orazio and André Schmit are re-elected as Directors for a new term of 1 year.

- KPMG AUDIT is re-elected as Authorised Auditor for a new period of 1 year.

**Suit la traduction française:***Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2003*

- Messieurs Alexander Schweickhardt, Rudolf Nemetschke, Pierre Delandmeter, Serge D'Orazio et André Schmit sont réélus comme Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.

- KPMG AUDIT est réélu comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau mandat d'un an.

Certifié conforme et sincère

Pour TARGET MULTI STYLE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058717.3/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**S.C.I. ADZ, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3932 Mondercange, 19, route de Limpach.  
R. C. Luxembourg E151.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le neuf septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alain Feiereisen, employé privé, né à Pétange, le 16 janvier 1974, demeurant à L-4429 Belvaux, 32, rue Marie Curie;
- 2.- Monsieur Dragan Dramicanin, employé privé, né à Belgrad (Serbie), le 25 juin 1969, demeurant à L-3935 Mondercange, 11, cité Molter;
- 3.- Monsieur Zoran Stanisavljevic, peintre, né à Belgrad (Serbie), le 9 juin 1964, demeurant à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination de S.C.I. ADZ.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales.

Elle pourra effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Mondercange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant.

**Titre II.- Capital - Apports - Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cent cinquante euros (€ 2.505,-), divisé en trente (30) parts sociales de quatre-vingt-trois euros cinquante cents (€ 83,50) chacune.

Il a été souscrit comme suit:

a) Monsieur Alain Feiereisen, préqualifié, dix parts sociales	10
b) Monsieur Dragan Dramicanin, préqualifié, dix parts sociales	10
c) Monsieur Zoran Stanisavljevic, préqualifié, dix parts sociales	10
<b>Total: trente parts sociales</b>	<b>30</b>

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cent cinquante euros (€ 2.505,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés (à l'exception du conjoint survivant et des descendants en ligne directe) que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

La demande d'agrément du cessionnaire entre vifs ou pour cause de mort doit être présentée au gérant qui convoquera une assemblée générale des associés dans les trois mois de la demande.

A défaut d'agrément, les parts sociales peuvent être reprises par les associés restants dans les trois mois de l'assemblée. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société. Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la décision de refus d'agrément, sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

**Titre III.- Administration**

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de tous les gérants, soit par la signature individuelle du gérant unique.

**Art. 9.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

**Art. 10.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 12.** La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

**Art. 13.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 14.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinq cent vingt-cinq euros (€ 525,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Messieurs Alain Feiereisen, Dragan Dramicanin et Zoran Stanisavljevic, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir de représenter et d'engager valablement la société en toutes circonstances par leurs signatures conjointes.

2.- Le siège social est fixé à L-3932 Mondercange, 19, route de Limpach.

#### *Certification - Loi du 26 juin 1953*

Le notaire soussigné certifie l'état civil des comparants, conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, d'après leurs cartes de séjour et carte d'identité respectives.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Feiereisen, D. Dramicanin, Z. Stanisavljevic, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 septembre 2003, vol. 427, fol. 55, case 9. – Reçu 25,05 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 septembre 2003.

A. Weber.

(058755.3/236/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

### **KINGREAL COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 66.634.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 16 mai 2003*

3. L'Assemblée constate que plus de 75% du capital est absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04376. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058694.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**KB LUX FIX INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.398.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 2003*

Il a été décidé de:

- ratifier la cooptation de Monsieur Ahmet Eren en remplacement de Monsieur Daniel Van Hove.

Certifié sincère et conforme

Pour KB LUX FIX INVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058695.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**CELAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 80.721.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058696.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**SILVER WINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 95.707.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), la présente minute restant en la garde et détention du notaire Jean-Joseph Wagner.

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Beatriz Gonzalez Raposo, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.**- Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SILVER WINGS S.A.

**Art. 2.-** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.-** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.-** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.-** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.-** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.-** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.-** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.-** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.-** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.-** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.-** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.-** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.-** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.-** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.-** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.-** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.-** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.-** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 20.-** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et libération*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2.- Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé, dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.
- 4.- Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. numéro 40312).

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, G. Raposo, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2003, vol. 879, fol. 46, case 9. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 septembre 2003.

J.J. Wagner.

(058749.3/239/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.015.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 22 août 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 12-16 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour MONTANA HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2003, réf. LSO-AI03324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058765.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**SINOPIA ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.229.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 30 April 2003*

- the appointment of Mr Philippe Goimard as Chairman of the Board of Directors in replacement of Mr Didier Miqueu is approved.

- the resignation of Mr Jean-François Boulier from his mandate of Director is acted.

**Suit la traduction française:***Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2003*

- la nomination de M. Philippe Goimard en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Didier Miqueu est approuvée.

- La démission de M. Jean-François Boulier de son mandat d'Administrateur est actée.

Certifié sincère et conforme

Pour SINOPIA ALTERNATIVE FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058725.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

**DELTA LLOYD TOP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 81.991.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058722.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**DELTA LLOYD TOP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 81.991.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle ajournée des actionnaires  
qui a eu lieu à Luxembourg le 4 juillet 2003 à 14.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 mars 2003 et des comptes des pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 mars 2003, l'assemblée générale approuve à l'unanimité des voix, les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au réviseur des comptes.

L'assemblée générale accepte la démission de M. Piet Verbrugge et nomme M. Japhet Pieter Aardoom comme directeur et procède à la réélection des administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

*Administrateurs:*

M. William Gilson, administrateur, Luxembourg

M. Frans van de Veer, président, Allemagne

M. Japhet Pieter Aardoom, administrateur, Hollande

L'assemblée générale a élu KPMG en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme

G. Meis

*Head of Compliance and Legal*

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03972. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058719.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**S.L.I.E. S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT DANS L'ETHOLOGIE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 80.215.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(058743.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**S.L.I.E. S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT DANS L'ETHOLOGIE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 80.215.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(058746.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---



**MIRALT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 82.482.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 15 April 2003*

- MM. Pierre Mirabaud, Jeffrey Erickson, Marc E. Pereire, Rafik Fischer and André Schmit are re-elected as Directors for a new term of 1 year.

- The mandate of ERNST & YOUNG as Authorised Independent Auditor is confirmed.

**Suit la traduction française:**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 2003*

- Messieurs Pierre Mirabaud, Jeffrey Erickson, Marc E. Pereire, Rafik Fischer et André Schmit sont réélus pour un nouveau terme d'un an.

- Le mandat d'ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises agréé est confirmé.

Certifié sincère et conforme

Pour MIRALT SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058727.3/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**KBC DISTRICLICK, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.496.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 1<sup>er</sup> septembre 2003*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Luc Philips en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration.

- de coopter, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2003, Monsieur Guido Segers comme Administrateur en remplacement de Monsieur Luc Philips, démissionnaire.

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Guido Segers.

- que Monsieur Guido Segers termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC DISTRICLICK

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058729.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**KBC INSTITUTIONAL CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.266.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 1<sup>er</sup> septembre 2003*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Luc Philips en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration.

- de coopter, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2003, Monsieur Guido Segers comme Administrateur en remplacement de Monsieur Luc Philips, démissionnaire.

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Guido Segers.

- que Monsieur Guido Segers termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058731.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**KBC MONEY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.382.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 1<sup>er</sup> septembre 2003*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Luc Philips en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration.
- de coopter, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2003, Monsieur Guido Segers comme Administrateur en remplacement de Monsieur Luc Philips, démissionnaire.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Guido Segers.
- que Monsieur Guido Segers termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme  
Pour KBC MONEY  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058733.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**KBC RENTA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.669.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 1<sup>er</sup> septembre 2003*

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Luc Philips en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration.
- de coopter, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2003, Monsieur Guido Segers comme Administrateur en remplacement de Monsieur Luc Philips, démissionnaire.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Guido Segers.
- que Monsieur Guido Segers termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme  
Pour KBC RENTA  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058735.3/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**ARES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 10.643.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue à Rodange, le 18 juillet 2003*

Le conseil d'administration dans sa réunion du 18 juillet 2003 coopte en tant qu'administrateur Monsieur Jean Michel Dengler. La cooptation de Monsieur Jean Michel Dengler est sujette à ratification par la prochaine assemblée générale qui se tiendra le 15 avril 2004 et à laquelle il sera en outre proposé d'autoriser le conseil d'administration à nommer Monsieur Jean Michel Dengler administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière d'ARES.

Le conseil d'administration confère à Monsieur Jean Michel Dengler une procuration collective, réservée à certains administrateurs désignés à cet effet, pour tous actes dépassant la gestion journalière.

Dans sa réunion du 18 juillet 2003 le conseil d'administration coopte également en tant qu'administrateur Monsieur Claude Seywert en remplacement de Monsieur Lucien Leger dont il achèvera le mandat. La cooptation de Monsieur Claude Seywert est également sujette à ratification par la prochaine assemblée générale du 15 avril 2004.

Certifié conforme à Rodange, le 21 juillet 2003.

Le président du conseil d'administration

R. Henrion

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058739.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**GICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 70.027.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 11 août 2003, au siège de la société que:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Alfredo Sarolo, consultant d'entreprises, demeurant à Chiuppano, Vicenza, Italie.

L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Daniel Grotto, employé privé, demeurant à Piovene Rocchette, Vicenza, Italie.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Daniel Grotto, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2003.

Pour réquisition - inscription

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04828. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058759.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**SERENADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R. C. Luxembourg B 40.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04111, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature.

(058646.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**MORELLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R. C. Luxembourg B 32.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04113, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Signature.

(058647.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**LOBISK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 52.669.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue de façon exceptionnelle le 4 septembre 2003*

5. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble de leurs mandats en 2001 et 2002 ainsi que pour la non tenue des Assemblées à la date statutaire.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04330. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058770.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 43.597.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 2003.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(058732.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 43.597.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 2003.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(058734.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 43.597.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 2003.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(058738.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 2003.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(058737.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 43.597.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 2003.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(058736.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 43.597.

Le texte des statuts coordonnés, réf. LSO-AI03678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., société anonyme holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(058724.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**VINTAGE WINES & LUXURY HOTELS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.571.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Signature.

(058678.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**FINANDEUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 70.352.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

Signature.

(058687.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**LE SIRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 50.236.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 22 juillet 2003:

Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2007. Il s'agit de:

- M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, sont nommés commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2007; leur mandat débutant avec les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058762.3/536/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**TECHNICAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 65.665.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

*Pour TECHNICAL HOLDINGS S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(058716.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**DE VILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 87.972.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02804, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

*Pour DE VILLE INVESTMENTS S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(058718.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**PATRI PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 92.819.

—  
Le bilan pour la période du 18 février 2003 au 24 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058690.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**FUTURA 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.879.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, réf. LSO-AI02488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

*Pour FUTURA 2000 S.A.*

Signature

(058768.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**FUTURA 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.879.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, réf. LSO-AI02487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

*Pour FUTURA 2000 S.A.*

Signature

(058767.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**BALKAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 29.340.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058693.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**ISLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 76.351.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

Signature.

(058697.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**SOCIETE COMMERCIALE M.E.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.434.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02797, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

*Pour SOCIETE COMMERCIALE M.E.N. S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(058715.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**JYVASS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8310 Capellen, 66, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.309.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2003, réf. LSO-AI02798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

*Pour JYVASS INTERNATIONAL S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(058721.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 29.908.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

*Pour GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(058728.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---

**JEFFERIES UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.758.

—  
*Notice légale déposée en concordance avec l'article 33 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée  
 en vue de l'émission d'un nombre illimité d'actions*

**1. Constitution**

La société a été constituée sous la dénomination THE EQUITY WARRANT FUND (EUROPE) pour une durée illimitée suivant acte du 6 septembre 1990, publié au Mémorial C du 20 novembre 1990.

La dénomination a été changée en THE MANAGED CONVERTIBLE FUND suivant acte du 11 janvier 1993, publié au Mémorial C du 2 mars 1993.

La dénomination a été modifiée en JEFFERIES UMBRELLA FUND suivant acte du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C du 25 octobre 2000.

Cette société a la forme d'une société d'investissement à capital variable régie par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.

L'acte de constitution a été signé par CRESVALE EUROPEAN ASSET ADVISORS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Yves Deschenaux, conseiller, demeurant à Luxembourg et par CRESVALE INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (U.K.) LIMITED, ayant son siège social à Londres, représentée par Monsieur Yves Deschenaux, conseiller, demeurant à Luxembourg.

**2. Objet**

Aux termes de l'article 3 de ses statuts, l'objet exclusif de la société comprend le seul placement des fonds à sa disposition en valeurs mobilières et investissements similaires dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> partie de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

**3. Capital - Actions**

Au moment de sa constitution, le capital souscrit était de USD 194.000,- représenté par 20.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital minimum de la société est l'équivalent en USD d'un million deux cent cinquante mille euros.

Le capital est à tout moment égal au total des actifs nets.

Les actions actuellement offertes relèvent des compartiments suivants:

JEFFERIES UMBRELLA FUND - Global Convertible Bonds

JEFFERIES UMBRELLA FUND - US Convertible Bonds

JEFFERIES UMBRELLA FUND - Europe Convertible Bonds

**4. Les organes de la société***a) Le Conseil d'administration*

Urs Mettler, Zürich

Hans Ulrich Singer, Zürich

Stefan Hiestand, Zürich

Pier-Luigi Adolfo Quattropiani, Zürich

Adrian Hope, Londres

Rafik Fischer, Luxembourg

*b) Réviseur d'entreprises*

ERNST & YOUNG, Luxembourg

**5. Bilan**

Ci-joint les comptes annuels au 30 septembre 2002 et les comptes semi-annuels au 31 mars 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

*Agent domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04888. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058698.3//55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2003.

---